

FAIRE FACE À LA PRÉDATION - PROCÉDURE EN CAS D'ATTAQUE

A afficher dans
votre bureau



Je **protège** sans les déplacer,
les cadavres d'animaux
de la sur-prédation.
Je **préserve** les éventuels
indices ou traces.
Je **prends des photos** des
animaux, du lieu d'attaque et
des éventuels indices

Je **mets à l'abri** les animaux.
Je les **soigne** s'ils sont blessés.
Je **surveille** l'évolution de mon
troupeau impacté.

Je préviens l'OFB et la DDT en cas
de mortalité supplémentaire.

☎ **03 86 48 42 78**

JE NE RESTE PAS SEUL

Groupe de soutien (MSA)

☎ **06 03 43 63 65**

Chambre d'agriculture

☎ **03 86 51 74 08**



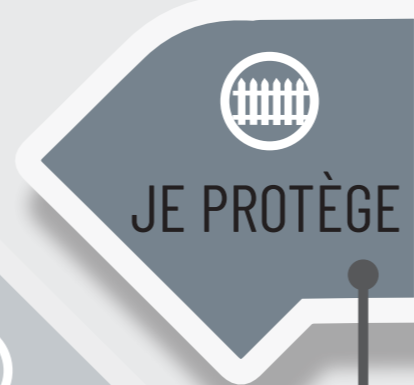
JE SIGNALA

Je **préviens** l'OFB,
Office Français de la
biodiversité, dans un
délais maximum de 72 h
☎ **03 86 48 42 78**
et la Gendarmerie
☎ **17**

*Dans tous les cas, je reste courtois
avec les interlocuteurs*



JE PRÉSERVE



JE PROTÈGE



JE SOIGNE



Je **mets en place une protection**
du troupeau au pâturage par la
pose d'une clôture agréée.

Je peux solliciter, le cas échéant,
la remise d'un filet de protection
et d'un poste d'électrification
auprès de la DDT89 :

☎ **03 86 48 42 75**

☎ **ou 03 86 48 41 00**

ddt-sea@yonne.gouv.fr

UN ÉLEVEUR AVERTI EN VAUT DEUX !



Retrouvez sur le site de la Chambre
d'agriculture de l'Yonne, toutes les
informations actualisées, les aides,
fiches techniques... et la brochure
complète de 8 pages sur les solutions
face à la prédation

yonne.chambagri.fr



Il est préférable d'alerter la Gendarmerie de ce
dommage (appeler le 17) après avoir alerté l'OFB ou la
DDT. Selon la situation, une main courante ou un dépôt
de plainte sera établi. La main courante permettra de
reprendre l'instruction si l'expertise OFB conclut que le
loup n'est pas à l'origine du dommage et ainsi pouvoir
être indemnisé par votre assureur le cas échéant.



- Je note le nombre d'animaux présents
au pâturage lors de l'attaque
- Je tiens le registre d'élevage à
disposition des agents chargés du
constat
- Je rassemble les factures de frais
vétérinaires à disposition de la DDT89



CHAMBRE
D'AGRICULTURE
YONNE

